



## Paieiment frais de trajet

-----  
Par Makesyme

Bonjour,

Dans le cadre de notre grosse de jugement, la mère de mon fils doit me régler les trajets que je fais pour aller chercher et ramener mon fils chez elle, sur présentation des justificatifs (essence, péage, etc.).

Concernant les vacances scolaires précédentes (2<sup>nde</sup> moitié), je lui ai fait parvenir la note de frais avec les justificatifs, il y a déjà une semaine, en courrier avec A/R. Le courrier est arrivé à la poste chez elle, elle a eu un avis de passage de la poste mais n'est toujours pas allée chercher ce courrier.

Pendant toute la durée des dernières vacances scolaires elle m'avait quelque peu harcelé (sur mon temps de garde) pour lui montrer déjà les premiers justificatifs. Or, depuis le début de cette grosse de jugement, elle avait décidé elle-même de ne me payer mes frais de trajets qu'une fois mon temps de garde accompli et une fois tous les trajets effectués. Je lui ai donc précisé il y a deux semaines que je ferai comme elle l'avait initialement décidé: je lui enverrai les justificatifs et la note de frais une fois mon temps de garde terminé, étant avec mon fils et n'ayant pas le temps pour ça a ce moment là.

Aujourd'hui, elle sait que ce courrier est arrivé (8 novembre), elle a reçu un avis de passage, mais elle n'est toujours pas allée chercher ce courrier et, par conséquent, ne m'a toujours pas remboursé (environ 450?).

Que puis-je faire pour réclamer cette somme, sachant que Madame fait toujours les choses et interprète toujours le jugement comme cela l'arrange. Comment en finir avec ce genre de comportement et lui faire respecter ses obligations?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez lui adresser un commandement de payer par un commissaire de justice (huissier) sur la base du jugement et du courrier RAR non réclamé.